



**Modification de l'intersection entre la rue Bank et le chemin Leitrim
(CP000843)
Foire aux questions**

	Questions	Réponses
1	Quelle sera la durée des travaux?	Le calendrier des travaux n'est pas encore confirmé. Leur réalisation est tributaire de l'obtention du financement, des permis et des terrains nécessaires. Une fois lancés, les travaux devraient durer environ deux ans.
2	Quand il y a des travaux, il y a toujours du bruit. Que fait la Ville pour atténuer le bruit?	Lorsque le projet est prêt à être exécuté, les activités de l'entrepreneur retenu par la Ville doivent de façon générale respecter les paramètres du Règlement sur le bruit suivants : du lundi au samedi : entre 7 h et 22 h; les dimanches et les jours fériés : entre 9 h et 22 h. Il se peut qu'il doive effectuer certains travaux la nuit ou les fins de semaine afin de limiter l'interruption de l'approvisionnement en eau ou de la circulation automobile le jour. Les travaux de nuit qui se dérouleront en dehors des heures habituelles devront faire l'objet d'une dérogation approuvée au <i>Règlement sur le bruit</i>, auquel cas les résidents seront avisés. L'entrepreneur retenu par la Ville doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de perturber le quotidien des gens. Néanmoins, comme vous pouvez l'imaginer, vous devez vous attendre à certains désagréments pendant les travaux, comme un ralentissement de la circulation, du bruit, de la poussière et des vibrations.
3	Les services publics qui desservent les entreprises et les résidents du voisinage seront-ils touchés par les travaux? Par quels moyens préviendra-t-on les entreprises et les résidents lorsque les services publics (eau, gaz et électricité) seront coupés?	Pendant les travaux, il se peut qu'on doive interrompre parfois les services publics comme le gaz ou l'aqueduc. La Ville donne un préavis de 48 heures pour les interruptions planifiées; cependant, il arrive que des imprévus surviennent et entraînent une interruption des services d'eau, de gaz et d'électricité.
4	Le projet exigera-t-il l'acquisition de propriétés?	Le projet prévoit effectivement des acquisitions de propriétés. Si votre propriété est touchée, le Bureau des biens immobiliers municipaux de la Ville d'Ottawa communiquera avec vous.

5	Pourquoi les bandes cyclables surélevées par rapport au niveau de la chaussée sont-elles courbées aux intersections?	Les courbes ont plusieurs fonctions, notamment celle de ralentir les cyclistes avant qu'ils ne s'engagent dans une intersection. Elles sont conçues conformément aux directives et normes actuelles de la Ville, qui sont elles-mêmes conformes aux normes nord-américaines.
6	Pourquoi le trottoir situé au nord de l'intersection ne se prolonge-t-il pas jusqu'à la rue Orville-Kemp?	L'ajout d'un trottoir entre le chemin Leitrim et la rue Orville-Kemp ne fait pas partie des travaux prévus, car ce tronçon routier n'est pas urbanisé (ajout d'une bordure et d'un trottoir). Cependant, les préoccupations relatives à la circulation des piétons à cet endroit seront examinées à l'étape des études techniques détaillées.
7	Pourquoi aménagez-vous des trottoirs?	L'aménagement de trottoirs a pour but d'améliorer la sécurité et la circulation piétonnière dans le secteur, conformément au Plan de la circulation piétonnière de la Ville d'Ottawa, qui prévoit l'aménagement de trottoirs dans les zones urbaines menant aux écoles, aux centres de loisirs et aux routes collectrices. Ces mesures rendront les rues plus accessibles à tous les usagers grâce à une conception homogène, des itinéraires intuitifs et prévisibles et l'installation d'indicateurs podotactiles à la hauteur des bordures de trottoir. L'aménagement de trottoirs dans les rues de la ville fait également partie du Plan d'action en matière de sécurité routière de la Ville (PASR).
8	Mon entreprise reçoit des livraisons hebdomadaires ou quotidiennes. Ai-je l'assurance qu'il n'y aura pas d'inconvénient?	L'accès aux entreprises sera maintenu pendant toute la durée des travaux. Si, dans de rares cas, l'accès ne peut être maintenu pendant une courte période, l'équipe responsable du projet consultera le propriétaire de l'entreprise afin de limiter les répercussions de cette interruption. Nous demandons au propriétaire de chaque entreprise de remplir un questionnaire au sujet du projet. Nous pourrions ainsi obtenir les coordonnées des personnes-ressources de chaque entreprise et transmettre les informations importantes à l'entrepreneur, telles que les périodes de pointe pour les livraisons.
9	Qui dois-je appeler si ma propriété est endommagée à cause des travaux?	En cas de dommages, vous devez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville d'Ottawa, qui communiquera avec l'équipe responsable du projet afin qu'un examen approfondi des dommages causés soit effectué. Veuillez noter qu'avant le début des travaux, l'entrepreneur fera appel à un expert-conseil indépendant pour photographier l'état des propriétés.

10	Quelles seront les répercussions des travaux sur le transport en commun?	Les répercussions des travaux sur le transport en commun et la circulation font toujours l'objet d'un examen et seront déterminées de façon définitive au cours des études techniques détaillées.
11	Y aura-t-il un feu de virage à gauche prioritaire dans les deux sens sur le chemin Leitrim?	Tous les virages à gauche devraient être entièrement protégés (flèche de virage à gauche) afin de faciliter la circulation aux périodes de pointe. Le nouveau tracé du chemin Leitrim offrira également une meilleure ligne de visibilité aux conducteurs roulant vers l'ouest qui tournent à gauche sur la rue Bank.
12	J'ai un handicap; pourrai-je me déplacer dans les alentours du chantier?	Selon les modalités de son contrat, l'entrepreneur est tenu de préparer un plan de contrôle de la circulation piétonnière sur le chantier qui assurera le maintien de voies sûres et accessibles pour tous les piétons circulant sur le chantier et en périphérie de celui-ci. Le plan doit faire en sorte que les personnes handicapées ainsi que celles qui ont des besoins en mobilité accrus (parents avec des poussettes ou de jeunes enfants, personnes âgées utilisant des cannes, des marchettes ou des fauteuils roulants, etc.) puissent circuler à l'intérieur et aux alentours du chantier. L'équipe responsable projet pourra examiner les problèmes d'accessibilité causés par les travaux et trouver des solutions pour y remédier.
13	Comment puis-je rester informé de l'avancement du projet?	La Ville enverra des avis aux résidents aux étapes clés du projet, comme au début des travaux et d'autres étapes importantes. Vous êtes également invité à consulter le site Web du projet pour plus de précisions. ottawa.ca/LeitrimBank